Voici ce que dit Auguste VIERSET dans *Mes* souvenirs sur l'occupation allemande en Belgique en date du

20 octobre 1917

Le directeur des écoles, M. Devogel, ayant été convoqué le 13 courant par le président de l'administration civile du Brabant, M. Kranzbühler, pour lui fournir des explications sur la portée exacte de l'article 20 de la loi scolaire du 19 mai 1914, celui-ci avait demandé que l'administration communale lui exposât sa manière de voir. La ville a déféré à ce désir en adressant à M. Kranzbühler, aujourd'hui, une lettre-commentaire accompagnée d'un rapport sur l'application de la loi.

* * *

On a publié ce matin l'arrêté du 9 août 1917 concernant la langue officielle en Flandre ainsi que des instructions édictées le 6 octobre par le président de l'administration civile. Cette affiche a jeté dans un profond émoi le monde administratif communal du Grand Bruxelles. Cet arrêté et ces instructions sont contraires à l'article 45 de la Convention de La Haye, contraires à l'article 23 de la Constitution belge déclarant facultatif l'emploi usitées en des langues Belgique. lls contraires enfin à la loi communale. Il est évident acquiesçant aux injonctions M. au'en de Kranzbühler, les autorités publiques belges

feraient les auxiliaires d'une politique qui tend à la dissolution du pays.

Notes de Bernard GOORDEN.

Pour complément d'informations concernant l'entrevue de Victor **Devogel** avec Eugen **Kranzbühler** (1870-1928), consultez ce qu'en disent <u>Louis GILLE</u>, <u>Alphonse OOMS</u> et <u>Paul DELANDSHEERE</u> dans *50 mois d'occupation allemande* en date du 21 octobre 1917 :

http://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100

A titre d'exemple du courage de Victor **Devogel**, lisez "*Procédés allemands*", la traduction française d'un article publié par Roberto Jorge **PAYRO** dans le journal *La Nación*, de Buenos Aires, le 4 septembre 1919.

L'article se réfère à la façon dont la censure allemande a empêché la distribution de diplômes dans les écoles bruxelloises au terme de l'année scolaire 1914-1915, et à la façon dont elle a tenté de sanctionner après coup la remise d'une médaille au terme de l'année scolaire 1915-1916.

http://idesetautres.be/upload/PAYRO%20PROCEDIMIENT OS%20ALEMANES%20FR%20191506%20191606.pdf

L'Arrêté concernant la langue officielle en Flandre (du 9 août 1917) est repris en trois langues aux pages 583-588 de la Législation allemande pour le territoire belge occupé

(textes officiels; Huberich, Charles Henry; Nicol-Speyer, Alexander; La Haye, Nijhoff; 1917, 728 pages), volume 12, N°387, 2 septembre 1917: https://ia802705.us.archive.org/23/items/lgislationalle12hubeuoft.pdf

Des EXTRAITS des Conventions de Genève (22 août 1864) et de La Haye (18 octobre 1907), ont été repris notamment dans l'opuscule « Journées d'août 1914 dans le Luxembourg belge », pour dénoncer les articles violés par les Allemands, ayant commis des atrocités (violations du Droit des gens) lors de l'invasion de la Belgique :

http://www.idesetautres.be/upload/CONVENTIONS%20 GENEVE%201864%20LA%20HAYE%201907%20EXT RAITS%20in%20JOURNEES%20AOUT%201914%20L UXEMBOURG%20BELGE%201915.pdf

Voyez aussi dans Alfred d'Anthouard, Les Prisonniers de guerre: renseignements pratiques sur les moyens de retrouver les prisonniers, de correspondre avec eux et de les secourir : le traitement des prisonniers de guerre en France et en Allemagne (+ texte de la Convention de la Haye avec un commentaire par Hecht, Ernest, avocat); Paris, Colin; 1915, 146 p.:

https://ia902306.us.archive.org/15/items/lesprisonniersde00anth/lesprisonniersde00anth.pdf

Rappelons qu'Auguste VIERSET (1864-1960), secrétaire puis chef de cabinet d'Adolphe MAX, de 1911 à 1939 (année de la mort du bourgmestre, encore en fonction), lui a consacré

une biographie: *Adolphe MAX*. La première édition, de 1923, comportait 46 pages. C'est de la deuxième édition, de 1934 (comportant 226 pages), que nous avons extrait le chapitre « *Sous l'occupation allemande* » (pages 29-71):

http://www.idesetautres.be/upload/VIERSET%2 0ADOLPHE%20MAX%20SOUS%20OCCUPATI ON%20ALLEMANDE.pdf

Il fut l'*informateur* du journaliste argentin Roberto J. **Payró** (1867-1928) pour sa série d'articles, traduits en français par nos soins :

« Un ciudadano ; el burgomaestre Max (1-5) *» ;* in *La Nación* ; 29/01-02/02/1915 :

pour le début de l'évocation relative à août 1914 :

http://idesetautres.be/upload/19140817%20PAYRO%20%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf

pour le 18 août 1914 :

http://idesetautres.be/upload/19140818%20PAYRO%20%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf

pour le 19 août 1914 :

http://idesetautres.be/upload/19140819%20PAYRO%20%20UN%20CIUDA DANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf

pour les 20-23 août 1914 :

http://idesetautres.be/upload/19140820%20PAYRO%20UN%20CIUDADAN 0%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR..pdf

pour les 24-27 août 1914 :

http://idesetautres.be/upload/19140824%20PAYRO%20UN%20CIUDADAN O%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR..pdf

pour les 28 août / 2 septembre 1914 :

http://idesetautres.be/upload/19140828%20PAYRO%20UN%20CIUDADAN 0%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf

pour les 16-27 septembre 1914 :

http://idesetautres.be/upload/19140916%20PAYRO%20UN%20CIUDADAN O%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf